

Accord intergénérationnel chez Orange en 2022

Le sommaire de l'article

- *Qu'est-ce que l'accord intergénérationnel orange 2022 ?*
- *Pourquoi l'accord intergénérationnel orange 2022 a-t-il été mis en place ?*
- *Comment l'accord intergénérationnel orange 2022 fonctionne-t-il ?*
- *Quels sont les avantages de l'accord intergénérationnel orange 2022 pour les salariés ?*
- *Quels sont les avantages de l'accord intergénérationnel orange 2022 pour l'entreprise ?*
- *En quoi l'accord intergénérationnel orange 2022 est-il un exemple de bonne pratique en matière d'emploi des seniors ?*

Le groupe Orange a annoncé un accord intergénérationnel avec les syndicats CFDT, CFE-CGC et Unsa, qui prévoit notamment la mise en place d'un plan de départ volontaire à la retraite (PDV) pour les salariés de plus de 55 ans. L'accord, signé le 28 janvier 2021, entrera en vigueur au 1er janvier 2022 et sera mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2023.

Le plan de départ volontaire à la retraite prévoit que les salariés de plus de 55 ans puissent bénéficier d'une prime de départ allant jusqu'à 10 000 euros, sous certaines conditions. Les salariés concernés par le PDV devront notamment avoir au moins 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise et être âgés de 55 ans ou plus au moment du départ. Les salariés qui choisissent de partir en retraite devront également signer une convention de non-reprise d'activité professionnelle avec l'entreprise.

L'accord prévoit également la mise en place d'un dispositif spécifique pour les salariés âgés de 50 à 54 ans, qui souhaitent partir en retraite avant l'âge légal. Ces salariés pourront bénéficier d'une prime allant jusqu'à 5 000 euros, sous certaines conditions.

Enfin, l'accord prévoit la mise en place d'un dispositif spécifique pour les salariés âgés de 45 à 49 ans, qui souhaitent quitter l'entreprise avant l'âge légal de la retraite. Ces salariés pourront bénéficier d'une prime allant jusqu'à 2 500 euros, sous certaines conditions.